

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1^{er} février 2018 - Délibération n° 2018/02/08

**Objet : PROPOSITION DE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION
TOURISTIQUE SUR L'AUTOROUTE A20**

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 25 janvier 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MEYER – BUSSIERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – GAILLARD – CONCHON – DOUMY et Mmes SPRINGER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – MOREAU – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – CHENEVEZ – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – MARTINEZ – TRUNDE – LUMY – PEROT – TOUZET – PAMIES - MOULINIER ET MMES LAURENT – JOUANNETAUD – PIPIER – POUGET-CHAUVAT – COLON – DEFEMME ET NOUAILLE.

Pouvoirs :

1. Mme LAURENT donne pouvoir à M. PACAUD • 2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. LABORDE • 3. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE • 4. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme SPRINGER • 5. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme CAPS • 6. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme LAGRAVE • 7. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE • 8. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET • 9. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE • 10. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE • 11. M. PEROT donne pouvoir à M. GUILLAUMOT • 12. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD • 13. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD • 14. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme PATAUD.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme POITOU remplace M. TOUZET – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
64	44	58			
Pour	Contre				
58	-	-	-	-	-

Vu la compétence intercommunale « Promotion du tourisme » ;

Vu le projet de révision du schéma directeur de signalisation d'animation touristique sur l'autoroute A20 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017-90 en date du 12 avril 2017 ;

Vu la décision du Préfet de la Haute-Vienne publiée au RAA n° 87-2017-088 du 30 novembre 2017 approuvant les maquettes du schéma directeur de Nouvelle Aquitaine ;

M. Le Président rappelle que dans le cadre de la révision du schéma directeur de signalisation d'animation de l'autoroute A20, il avait été proposé l'implantation de deux panneaux : Bénévent l'Abbaye, Bourgameuf, cités médiévales. Les panneaux seraient positionnés dans le sens Nord-Sud en amont de la sortie 23 (La Souterraine) et dans le sens Sud Nord, en amont de la sortie 24 (Bessines).

Les conseillers communautaires, lors de la séance du conseil communautaire du 12 avril 2017 (vote du budget) avaient validé le financement de ces panneaux en partenariat avec la Communauté de communes Mont et Vallées Ouest Creuse.

Le nouveau schéma directeur de signalisation d'animation de l'autoroute A20 a été validé par le Préfet de la Haute-Vienne le 9 juin 2017.

M. Le Président indique que La société « La Fabrique Créative » a été chargée de la conception des panneaux. M. Le Président de la Communauté de communes en accord avec le Mairie de Bourgameuf a validé une proposition graphique.

LA DIRCO prend en charge et gère un marché d'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose des panneaux du schéma directeur, attribué à la l'entreprise SES, pour une durée de 24 mois et une reconduction possible 2 fois 12 mois, à compter du 22 mai 2017. Il appartient aux bénéficiaires des panneaux de verser un fonds de concours à l'Etat (en € TTC) pour la fourniture et la pose du nombre de panneaux les concernant, sur la base d'une convention.

M. Le Président présente la convention à co-signer avec l'Etat et la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest-Creuse pour valider la mise en place de la signalisation touristique ainsi que son financement à hauteur de 13 559,66 € pour les deux panneaux à partager avec la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de financement pour la mise en place de la signalisation touristique sur l'A20 dont le modèle est annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer cette convention,
- Autorise le versement d'un fond de concours à l'Etat d'un montant de 6779.83 € TTC pour le financement des 2 panneaux,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

